

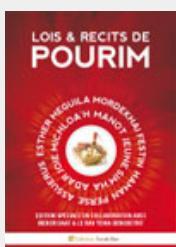


Traité Ketouvot

Michna 3 - Chapitre 6

פסקה למכניס לו אלף דינר, הוא פוסק כתגדון חמישה עשר מבנה. וכנגד השום, הוא פוסק פחותות חמוץ. שום במבנה ושותה מבנה, אין לו אלא מבנה. שום במבנה, היא נזנתה שלשים ואחד סלע ודינר. ובארבע מאות, היא נזנתה חמוץ מאות. מה שפטן פוסק, הוא פוסק פחותות חמוץ:

Si la femme doit apporter en dot une somme de mille dinars, le mari, par contre, inscrira au contrat 1500 dinars (un tiers en plus). Si elle apporte des effets que l'on estime valoir une certaine somme, le mari inscrira au contrat 1/5 de moins. Mais si les effets valent réellement autant que l'estimation faite (même d'après l'appréciation de gens étrangers), le mari n'inscrira que la somme réelle au contrat. Lorsque celui-ci devra contenir la mention d'objets pour un Mané, l'estimation devra être de 31 Séla et un Dinar ; pour une remise de 400 Mané, la remise réelle sera de 500, en comptant chaque fois 1/5 en moins.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions